

à cette initiative ont tenté de définir une vision d'« une industrie minière qui soit prospère et durable, sur les plans social, économique et environnemental ».

Le secteur de l'énergie est important pour le bien-être économique du Canada, car il contribue grandement aux emplois et au produit intérieur brut. Il doit donc être géré de façon durable en raison de son apport à l'économie et du fait qu'il est le principal secteur responsable des émissions de dioxyde de carbone provenant du Canada. Parmi les stratégies qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre en provenance de ce secteur, citons les pratiques d'achats écologiques, les systèmes de gestion de l'environnement et les modifications proposées aux lois fédérales sur le droit fiscal afin de promouvoir des investissements dans le domaine de l'écoefficacité.

Les pêches fournissent de grands avantages socio-économiques aux provinces côtières et aux collectivités nordiques. Il s'avère essentiel d'adopter, tant au pays qu'à l'étranger, des pratiques d'utilisation de ces ressources qui respectent les principes du développement durable. Les collectivités côtières, qui profitent de nombreux avantages économiques et sociaux découlant de leur accès aux ressources halieutiques, dépendent tout particulièrement d'une approche durable. La fermeture de la pêche aux poissons de fond (dont la morue du Nord), en raison de plusieurs facteurs tels que des pratiques de récolte non durables et des conditions changeantes des océans, illustre l'une des graves répercussions économiques et sociales que peuvent subir les collectivités côtières lors du déclin de certaines ressources. Les gouvernements, l'industrie des pêches et les collectivités prennent part à une foule d'activités destinées à mettre sur pied des pêches plus durables. Des initiatives comme le Code de conduite sur les pratiques de pêche responsable et la *Loi sur les océans* sont les éléments clés de l'adoption d'une approche durable pour les ressources marines. Cette loi, par exemple, repose sur les principes

d'une approche de prudence, du développement durable et d'une gestion écosystémique des activités relatives aux océans.

Évolution de la gouvernance

Notre démarche en matière de gouvernance a évolué au gré de notre connaissance de l'environnement. Partout au Canada, nous avons adopté des processus décisionnels plus intégrés. Nos procédés de gestion commencent à tenir compte de la valeur que nous accordons à notre capital naturel. Nous avons élargi notre approche en matière de protection de l'environnement et mis au point une gamme plus vaste d'outils afin d'atteindre nos objectifs. Nous avons reconnu l'importance des partenariats pour susciter des changements, au pays comme à l'étranger.

En 1971, le Canada est devenu le deuxième pays à créer un ministère uniquement consacré à l'environnement. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont emboîté le pas. Les activités de ces ministères ont varié avec le temps en réponse à l'évolution des priorités politiques et aux restrictions budgétaires. Les ministres de l'environnement au Canada et leurs ministères ont collaboré, par le truchement du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), à l'élaboration d'approches communes pour s'attaquer aux priorités environnementales. Les récents travaux du CCME ont visé à harmoniser les régimes de protection de l'environnement au Canada afin de garantir à tous les Canadiens un environnement de la meilleure qualité qui soit.

À l'intérieur des gouvernements, il y a eu un accroissement de l'intégration des considérations économiques, environnementales et sociales dans une prise de décision élargie. Par exemple, le gouvernement fédéral a créé un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable et a introduit dans la loi une prescription selon laquelle les ministères fédéraux doivent élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de